

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 01/2025

Date : Jeudi 30 janvier 2025 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal - Maison Hugonin - Rue des Remparts 3 - 1814 La Tour-de-Peilz

Présidence : Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz)

Scrutatrices : Mathias Ekah (Montreux) - Muriel Higgy-Schmidt (Vevey)

Présent(e)s : 48 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 12 conseillères et conseillers

Absent(e)s : 2 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection d'un membre de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Madame Laetitia Cocelli Sivi (Montreux), démissionnaire
4. Approbation du procès-verbal No 05/2024 de la séance du 21 novembre 2024
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction
- 8.1 Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024)
- 8.2 Nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024)
- 8.3 Projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024)
9. Communications du Comité de direction
- 9.1 Présentation de Monsieur l'Inspecteur cantonal de la défense contre l'incendie et de secours suite à la motion de Monsieur Héraclès Dellas intitulée « Pour un audit indépendant de la caserne de pompiers de Vevey » déposée lors de la séance du 23 novembre 2023
- 9.2 Réponse à la question posée par Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024 « Combien d'assistants de police et combien de policiers emploie l'ASR aujourd'hui ? » (Communication No 01/2025)
- 9.3 Service d'ambulances et évolution du Dispositif cantonal des urgences préhospitalière (DisCUP) – Etat de situation (Communication No 02/2025)
- 9.4 Complément de réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) intitulée « Présence de la police ASR à la gare de Vevey, possible ? » (Communication orale)

- 9.5 Complément de réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Corinne Borloz (Corseaux) intitulée « Interpellation concernant l'avancée de la task force mise en place par le Conseil d'Etat vaudois sur le deal de rue » (Communication orale)
10. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) ouvre la séance et salue l'ensemble des personnes présentes, ainsi que le public, les représentants de l'ASR et de la presse et l'agent de proximité. Il souhaite des débats sereins, qui respectent la diversité des opinions.

1. APPEL

Excusé(e)s : Julien Décombaz (Blonay – Saint-Légier) – Laura Ferilli (Blonay – Saint-Légier) – Heinz Wernli (Chardonne) – Caroline Genovese (Jongny) – Jean-Marc Forclaz (Montreux) – Mario Gori (Montreux) – Irina Gote (Montreux) – Murat Karakas (Montreux) – Yvan Luccarini (Vevey) – Frédéric Vallotton (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux) – Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

Absent(e)s : Joey Fares (Blonay – Saint-Légier) – Tommasina Maurer (Blonay – Saint-Légier)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté tel que présenté à la quasi-unanimité (une abstention).

3. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MADAME LAETITIA COCELLI SIVIS (MONTREUX), DÉMISSIONNAIRE

La candidature de M. Yanick Hess (Montreux) est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Conformément à l'art. 49, al. 3 RCI, M. Yanick Hess (Montreux) est nommé membre de la commission de gestion pour la législature 2021-2026 de manière tacite et par acclamation.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 05/2024 DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 05/2024 de la séance du 21 novembre 2024 est adopté à une très large majorité (deux abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le remplacement de Mme Elsa Duchesne (Corsier) n'a pas été porté à l'ordre du jour, la commune de Corsier n'ayant pas encore nommé la personne qui lui succédera.

La validation des statuts révisés de l'association est toujours en cours auprès du Canton. M. le Président rappelle aux communes de bien vouloir nommer les personnes qui remplaceront les membres ne pouvant plus siéger au Conseil intercommunal.

Nous avons appris le décès de M. Roland Chervet, ancien membre du Conseil intercommunal, président en 2012-2013 et responsable du groupe de La Tour-de-Peilz. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence en sa mémoire, ainsi que pour toutes les personnes qui ont perdu un proche depuis la dernière séance.

6. CORRESPONDANCE

Néant.

7. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Néant.

8. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

8.1 Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission composée des membres suivants :

Présidence : Jean-Marc Forclaz (Montreux)

Membres : Mario Gori (Montreux) - Muriel Higgy-Schmidt (Vevey) - Clément Tolusso (Vevey) - Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) - Julien Décombaz (Blonay – Sain-Légier) - Tommasina Maurer (Blonay – Saint-Légier) - Heinz Wernli (Chardonne) - Rodrigo Leal (Jongny)

8.2 Nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024)

M. Pierre-Yves Charpiloz (La Tour-de-Peilz), au nom de son groupe, estime que, compte tenu du montant conséquent de cet investissement, il serait judicieux qu'un délégué de la commission de gestion participe à la séance de la commission ad hoc.

Mme Sarah Dohr (Vevey) demande comment le Comité de direction a-t-il pu choisir la date du 6 février pour un objet aussi important alors que Vevey, qui a la présidence, tiendra son Conseil communal le même soir, ce qui empêche plusieurs membres d'assister à la commission.

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) répond que lorsque la date a été soumise au Comité de direction, celui-ci n'a pas pris conscience que le Conseil communal de Vevey siégeait le même soir.

M. Cédric Bussy (Vevey) comprend et partage sur le fond la proposition de La Tour-de-Peilz. Toutefois, la composition des commissions étant fixée réglementairement, il paraît curieux d'y adjoindre un délégué de la commission de gestion. Par analogie à ce qui se passe à Vevey, il propose que les deux commissions siègent en parallèle, la commission ad hoc sur le fond et celle de gestion sur l'aspect financier. La commission de gestion transmet ensuite son préavis à la commission ad hoc, qui l'intègre dans son rapport.

Mme Corinne Borloz (Corseaux) remarque qu'il s'agit d'un crédit d'investissement, qui devrait donc être traité par la commission de gestion.

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) répond que ce n'est pas au Comité de direction de déterminer quelle commission se penche sur un dossier. Selon l'art. 54 RCI, la commission de gestion a la compétence de traiter le budget, les comptes et la gestion. Mais le Conseil intercommunal est souverain s'il souhaite prendre des décisions qui vont à l'encontre de son propre règlement.

M. le Président remarque qu'actuellement, deux membres de la commission de gestion sont proposés pour faire partie de la commission ad hoc. Il suggère soit que la commission de gestion envoie ses questions à ses représentants, soit de remplacer des membres déjà proposés par des représentants de la commission de gestion.

M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) explique que dans sa commune, lorsqu'un préavis d'une certaine importance est déposé, la commission des finances intervient en tant qu'auditeur lors de la présentation du dossier par la Municipalité et donne son opinion financière sur le préavis à la commission ad hoc, qui se prononce ensuite sur le préavis. Il constate que les pratiques sont différentes d'une commune à l'autre. Il serait bon que le Conseil décide de la pratique qu'il souhaite mettre en place au niveau de l'ASR. Le montant de ce préavis, avec un amortissement sur 5 ans, impacte les coûts de l'ASR dès 2026 de plus de CHF 250'000.- par année, voire plus ; ce n'est pas négligeable. De plus, il considère qu'il y a des questions à se poser sur l'ensemble du fonctionnement de la commission de gestion.

M. Cédric Bussy (Vevey) rappelle que le règlement prévoit que les commissions s'organisent comme elles l'entendent. On pourrait donc en rester à la commission ad hoc et son président pourrait s'engager à inviter les membres de la commission de gestion à assister à la séance et à donner leur avis. Les commissions ad hoc peuvent entendre des experts, la commission de gestion peut aussi être entendue, mais elle ne peut pas voter.

M. Yanick Hess (Montreux) remarque que le cadre légal est le règlement du Conseil intercommunal. Une commission ad hoc est nommée, chaque groupe délègue qui il souhaite, que ce soient des membres de la commission de gestion ou du Conseil. À la commission de s'organiser par rapport au nombre de commissaires sans ajouter la commission de gestion et ensuite rapporter devant le Conseil intercommunal.

Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) précise que le nombre de commissaires est fixé par le règlement. Mais les membres de la commission de gestion qui le souhaitent peuvent effectivement siéger dans une commission ad hoc.

M. Tal Luder (Montreux) remarque que l'art. 50 RCI permet au Bureau, s'il le juge nécessaire, de désigner une commission élargie. Inclure des personnes de la commission de gestion dans cette commission est donc possible. Il n'est pas nécessaire que la commission soit au complet, mais qu'elle dispose au minimum d'une majorité.

M. le Président indique que le Bureau s'est posé la question d'une commission élargie. Il propose une brève suspension de séance pour permettre au Bureau d'adopter une proposition définitive.

À l'issue de la suspension de séance, le Bureau propose au Conseil intercommunal de nommer une commission élargie. L'idée est que les 9 membres déjà nommés restent dans la commission, charge aux groupes de trouver des commissaires, idéalement issus de la commission de gestion, pour compléter la liste.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi du préavis à une commission élargie est accepté à la majorité (29 oui, 12 non, 4 abstentions). Cet objet est donc transmis à une commission élargie composée des membres suivants :

Présidence : Yvan Cornu (Vevey)

Membres : Susanne Lauber Fürst (Montreux) - Silvano Pozzi (Montreux) - Murat Karakas (Montreux) - Muriel Higy-Schmidt (Vevey) - Cédric Bussy (Vevey) - Pierre-Yves Charpillot (La Tour-de-Peilz) - Piero Negro (La Tour-de-Peilz) - Michèle Perrelet (Blonay – Saint-Légier) - Anne Ducret (Chardonne) - Jacques Marmier (Corseaux) - Nicolas Luyet (Corsier-sur-Vevey) - Rodrigo Leal (Jongny) - Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

8.3 Projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission composée des membres suivants :

Présidence : Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz)

Membres : Mathias Ekah (Montreux) - Hervé Devenoge (Montreux) - Clément Tolusso (Vevey) - Muriel Higgy-Schmidt (Vevey) - Mélanie Wunderli (Blonay – Saint-Légier) - Anne Ducret (Chardonne) - Sandrine Félix (Jongny) - Guillaume Augnet (Veytaux)

9. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Présentation de Monsieur l'Inspecteur cantonal de la défense contre l'incendie et de secours suite à la motion de Monsieur Heracles Dellas intitulée « Pour un audit indépendant de la caserne de pompiers de Vevey » déposée lors de la séance du 23 novembre 2023

Les résultats de l'audit réalisé par l'ECA sont présentés par l'inspecteur cantonal de la défense contre l'incendie et de secours. *[Cette présentation est transmise aux membres du Conseil intercommunal le lendemain de la séance par voie électronique, ndlr]*

M. Yanick Hess (Montreux) remarque que cette présentation est intéressante tant pour l'Exécutif que pour le Législatif. Mais quelle information a été faite à la troupe ?

M. Frédéric Pilloud, directeur, remercie en préambule l'inspecteur cantonal, qui a pu réaliser ce travail de manière indépendante et transparente. Le personnel sera évidemment informé et nous allons poursuivre la transmission jusqu'aux équipes de terrain. Ce bilan est rassurant par rapport aux inquiétudes qu'il y avait sur le fonctionnement de l'OI de Vevey et nous veillerons à l'accompagner dans le temps.

Mme Sarah Dohr (Vevey) demande à l'inspecteur cantonal ce qu'il entend par « un petit groupe qui a des attentes disproportionnées ». Réponse : certaines personnes sont des perfectionnistes qui veulent aller très loin dans certains éléments, alors qu'on travaille dans un système de volontariat, dans lequel on doit garantir en premier lieu la sécurité des intervenants, qui donnent de leur temps pour la population. Entre un système peut-être un peu martial où l'on fixe des règles et un cadre stricts et les personnes qui donnent de leur temps au profit de la population, c'est ce que l'on peut appeler des « attentes disproportionnées ». Est-ce que l'inspecteur cantonal a rencontré une culture naissante « d'apprendre de nos erreurs » ? Réponse : on ne peut pas parler d'erreurs, mais il y a des axes d'amélioration. C'est un travail de fond qui doit être réalisé au niveau de la Direction, de l'État-major, des officiers. La majorité des gens sont satisfaits. Ce sont des volontaires ; s'ils n'étaient pas satisfaits, ils ne resteraient pas. Le matériel et la technologie se renouvellent de manière rapide. Cela peut amener à une surcharge pour une personne qui s'engage sur la base du volontariat. Qu'en est-il du renouvellement du matériel par l'ECA ? Réponse : la durée de vie d'un camion est de 20 ans ; les engins fournis au début des années 2000 doivent donc être aujourd'hui remplacés. On veut assurer la sécurité des sapeurs-pompiers, raison pour laquelle on doit leur donner les moyens nécessaires pour intervenir en toute sécurité. Sur une échelle de 1 à 10, où se situe l'urgence de rénover la caserne de Vevey ? Réponse : on ne peut pas y mettre tous les camions que l'ECA fournit ni garantir la sécurité des sapeurs-pompiers, du marbre risque de tomber sur les passants. Il est clair qu'il y a une urgence du point de vue sécuritaire. Malgré le projet de Maison de la sécurité publique, on sait qu'on devra vraisemblablement garder des départs de proximité pour être au plus proche de la population. Une rénovation est donc potentiellement utile, mais il n'est pas nécessaire de voir trop grand non plus, parce qu'il n'y aura plus autant de moyens d'ici quelques années dans cette caserne si la Maison de la sécurité se construit.

Mme Muriel Higgy-Schmidt (Vevey) remarque que dix interviews ont été réalisés, mais sur combien d'intervenants ? Cela lui semble peu quand on voit le microcosme qui interagit dans une caserne. Réponse : l'ECA a rencontré approximativement 50-60 intervenants sur l'OI de Vevey. Des gens ont été proposés, d'autres se sont annoncés. On a essayé de toucher l'ensemble du personnel, tant des jeunes sapeurs-pompiers que des officiers. Depuis que le Comité de direction a eu connaissance des résultats de cet audit, a-t-il déjà pu prendre des décisions, avoir des réflexions pour avancer dans les propositions formulées ? Réponse : cela fait une quinzaine de jours que le Comité de direction a été nanti de ces résultats. Rien n'a encore été mis en place, mais le but est évidemment de travailler sur les axes relevés par l'inspecteur cantonal. C'était particulièrement important de pouvoir s'appuyer sur l'ECA, qui est le garant de la qualité des interventions des SDIS dans le canton. Toute cette procédure

a été engendrée par des mécontentements de certains sapeurs-pompiers qui sont liés à la caserne de Vevey et qui sont passés par des membres du Conseil intercommunal. Il est important que le Conseil intercommunal ait connaissance des résultats de cet audit, mais la gestion du personnel de l'ASR est de compétence du Comité de direction.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.2 Réponse à la question posée par Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024 « Combien d'assistants de police et combien de policiers emploie l'ASR aujourd'hui ? » (Communication No 01/2025)

Mme Sarah Dohr (Vevey) remercie le Comité de direction pour ces réponses. Combien de personnes en tout représentent les 17 EPT pour les ASP ? Réponse : il y a quelques pourcentages, mais ces 17 EPT représentent une vingtaine de personnes. Est-il possible d'obtenir le cahier des charges des ASP pour savoir quel est leur cadre et quelles sont leurs compétences ? Réponse : le cahier des charges pourra être transmis à la commission de gestion si elle le souhaite. La gestion du personnel est de la compétence du Comité de direction. Le bulletin mensuel d'ASR ne mentionne pas les statistiques concernant les ASP. Est-il possible d'obtenir un bref rapport pour savoir ce qu'ont fait les ASP en 2024 ? Réponse : c'est volontiers que le Comité de direction communiquera des informations à ce sujet dans le rapport de gestion, mais probablement sans pouvoir entrer dans les plus petits détails.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.3 Service d'ambulances et évolution du Dispositif cantonal des urgences préhospitalière (DisCUP) – Etat de situation (Communication No 02/2025)

M. Cédric Bussy (Vevey) remercie le Comité de direction pour cet état des lieux détaillé et intéressant, ainsi que pour les mesures prises en faveur du personnel. Est-il possible d'avoir accès à l'avis de droit demandé par le Comité de direction, parce qu'il n'arrive pas à comprendre juridiquement comment les ambulanciers ne pourraient pas être soumis à la LTR ? Il vient de terminer un CAS en droit des assurances sociales, raison pour laquelle il s'intéresse particulièrement à cette question. Réponse : le Comité de direction examinera s'il est possible ou non de fournir cet avis de droit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.4 Complément de réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) intitulée « Présence de la police ASR à la gare de Vevey, possible ? » (Communication orale)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) rappelle que le Comité de direction a fourni des premiers éléments de réponse lors de la séance du 21 novembre 2024. C'est un sujet qui bouge beaucoup, on essaie d'être le plus réactif possible par rapport à ce qui se passe sur le terrain, raison pour laquelle cette communication est faite oralement. Il donne lecture du complément de réponse suivant :

« Police Riviera poursuit sans relâche ses actions quotidiennes de prévention et de répression. Le Commandement de Police Riviera relève à nouveau la sensibilité et les difficultés vécues par les policiers et policières lors des opérations visant à interpellier et identifier les trafiquants dans un milieu à risque au regard de la circulation ferroviaire et routière dans le secteur d'intérêt. Conscients des règles de prudence et de proportionnalité, les agents et agentes déploient beaucoup d'efforts afin perturber les dealers, mais leur travail comporte inévitablement des risques.

À titre d'exemple, un policier s'est malheureusement cassé le bras dimanche dernier lors d'une course poursuite à pied avec un trafiquant particulièrement déterminé à échapper aux policiers qui le poursuivaient. L'accident est survenu lors d'un choc entre le trafiquant et l'agent qui s'apprêtait à le stopper dans sa course. L'individu a finalement pu être interpellé, non sans peine, et remis à l'autorité

compétente pour la suite de la procédure. Lors de tels événements, des conséquences plus graves pourraient survenir, comme la chute d'une personne sur les rails.

Les opérations répressives se multiplient sur les 3 secteurs connus dans le canton, à savoir Lausanne, Yverdon et Vevey. Ainsi, ce sont près de cinquante trafiquants qui ont été interpellés par les Polices communales concernées au travers de leurs actions quotidiennes. La Police cantonale s'est organisée afin d'engager des moyens supplémentaires permettant d'augmenter ses actions répressives. Cet ensemble de nouvelles mesures semble clairement déstabiliser le milieu, quand bien même il est encore prématuré de tirer un bilan exhaustif de ces nombreuses interventions.

Enfin, depuis le 1^{er} octobre dernier, une nouvelle opération coordonnée entre les polices et le Service pénitentiaire permet chaque semaine de garantir des places en détention pour des dealers devant purger des peines privatives de liberté.

Le Comité de direction espère avoir pu fournir un complément de réponse aux questions formulées par Madame Sarah Dohr (Vevey). Il développera d'autres aspects en lien avec cette problématique dans le cadre des éléments de réponse à l'interpellation de Madame Corinne Borloz (Corseaux) qui suivront. »

Mme Sarah Dohr (Vevey) remercie le Comité de direction pour ces nouvelles réjouissantes. La présence des policiers s'est accrue et aujourd'hui, les dealers rasent les murs plutôt que de rester devant la gare. Merci donc à la Police cantonale et à l'ASR. Un préavis est déposé à Vevey pour installer 40 caméras de surveillance. L'ASR se réjouit-elle de cette mesure puisqu'on voit que rien que la présence des policiers dérange, voire empêche le deal ?

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) indique qu'il est très délicat pour lui de répondre, puisqu'il s'agit d'un préavis de la commune de Vevey et que c'est la Ville qui est impliquée dans la pose de ces caméras. Il remarque juste que c'est un des axes de travail, mais évidemment que cela ne remplace pas tous les autres axes, dont certains ont déjà été mis en place par la Ville de Vevey.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.5 Complément de réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Corinne Borloz (Corseaux) intitulée « Interpellation concernant l'avancée de la task force mise en place par le Conseil d'Etat vaudois sur le deal de rue » (Communication orale)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) indique qu'à ce stade des réflexions et en complément de la communication orale faite lors de la séance du Conseil intercommunal du 21 novembre 2024, le Comité de direction et la Direction peuvent informer le Conseil intercommunal des éléments suivants :

« Une délégation du Conseil d'Etat vaudois, des services cantonaux, de la Police cantonale vaudoise et des représentants municipaux des communes de Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains se sont rencontrés en date du 6 novembre 2024 et du 15 janvier 2025 afin de partager leurs préoccupations et difficultés à faire face à la situation en matière de trafic et de consommation de produits stupéfiants dans ces villes et leurs attentes vis-à-vis du Conseil d'Etat et de ses services.

Lors de ces réunions, il a été convenu que les services cantonaux et communaux se coordonnent afin de lister les problèmes soulevés en plénum. Une liste de toutes les mesures urgentes à prendre, sous l'angle de la politique dite des 4 piliers, a été établie ; les axes prioritaires sont la consommation dans l'espace public, l'augmentation des contrôles répressifs et celle des incarcérations.

La méthodologie de travail comprend notamment les points suivants :

- L'élaboration d'une liste des problématiques selon trois niveaux différents : mesures urgentes à réaliser d'ici l'été 2025, mesures à moyen terme à réaliser ultérieurement, mesures régionales spécifiques à chaque ville ;
- Le regroupement des problématiques urgentes et leur traitement par trois sous-groupes spécifiques : trafic, soins/thérapie, espace public ;
- Le traitement par sous-groupes des propositions de mesures urgentes pour l'été 2025, en parallèle de celles déjà prévues et en cours.
- La proposition de priorisation et leur mise en œuvre par le groupe de travail à la prochaine plateforme politique, après examen de leur faisabilité, leur efficacité et leur conformité aux bases légales. Les mesures à moyen terme seront traitées ultérieurement.

Dans ce contexte particulier, les principaux défis et obstacles sont les différents cadres légaux dans lesquels chacun doit agir, ainsi que la surpopulation carcérale actuelle qui ne donne qu'une latitude limitée pour les incarcérations des trafiquants. Cependant, des solutions sont activement recherchées par le Conseiller d'Etat en charge afin de pallier cette pénurie dans ce cas précis.

La task force politique se rencontrera régulièrement au rythme de quatre fois par année. Concernant le volet des mesures prises sur la Riviera, la Municipalité de Vevey soumettra au Conseil communal un projet de dispositif de vidéosurveillance dans le périmètre de la gare de Vevey lors de sa prochaine séance en date du 6 février 2025. En outre, un projet d'observatoire de l'espace public est à l'étude.

À ce stade et au vu de ce qui précède, le Comité de direction tient à rappeler que la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants est complexe puisqu'elle relève de plusieurs politiques publiques (dite des 4 piliers), ainsi que d'une coordination efficiente entre les multiples strates décisionnaires et les services tant administratifs qu'opérationnels.

Dans le respect des sphères de responsabilités et de compétences des organes politiques, le Conseil d'Etat vaudois communiquera les premiers résultats des travaux de la task force courant du printemps 2025.

Enfin, il convient de rappeler que Police Riviera poursuit ses actions quotidiennes de visibilité et de répression visant d'une part à rassurer la population et d'autre part à déstabiliser le milieu du deal de rue. Le Comité de direction espère avoir ainsi pu fournir un complément de réponse utile à une compréhension commune des enjeux et des actions à mettre progressivement en œuvre. Dès que possible, il répondra de manière circonstanciée aux questions formulées par Madame Corinne Borloz (Corseaux). Dans cette attente, il demeure à l'entière disposition et écoute des membres du Conseil intercommunal. »

Mme Sarah Dohr (Vevey) remercie le Comité de direction pour ces réponses. Elle revient sur l'installation de caméras à Vevey. Celles-ci auront une fonction dissuasive. La législation suisse encadre extrêmement durement l'installation de caméras dans l'espace public. Ce n'est que sur plainte pénale qu'on pourra visualiser les images. Dans quelle mesure Police Riviera estime-t-elle que ces caméras dissuasives sont utiles à sa tâche ?

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) ne peut que répéter que la pose de ces caméras est une compétence de la Ville de Vevey et que, du point de vue de l'ASR, cela fait partie d'un des axes de travail, comme d'autres qui ont déjà été mis en place par la Municipalité de Vevey.

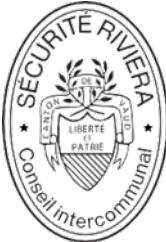
La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 19h45.

CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président Héraclès DELLAS		La Secrétaire Carole DIND
--	---	-------------------------------------